



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 16-20 novembre 2020

Distribution: générale Point 4 de l'ordre du jour
Date: 22 octobre 2020 WFP/EB.2/2020/4-A/2
Original: anglais Questions de politique générale
Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org/fr>).

Politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle – plan d'exécution

Principaux résultats attendus	Calendrier	Responsables
Direction et dispositif et processus institutionnels Pourquoi est-ce important? Le plan stratégique du PAM est le document de planification, de gouvernance et de reddition de comptes de plus haut niveau du PAM, dans lequel celui-ci expose sa vision de l'avenir, ses objectifs et ses priorités. En intégrant la protection dans le plan, le PAM prend acte de l'importance des personnes touchées et s'engage à renforcer leur inclusion dans sa vision. À cette fin, le PAM doit intégrer de manière expresse et systématique la protection et l'obligation redditionnelle dans le plan stratégique et s'assurer qu'il dispose partout des ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour s'acquitter de ses engagements dans ces domaines.		
La direction du PAM montre qu'elle encourage et met en œuvre une culture de l'obligation redditionnelle à tous les niveaux et qu'elle s'emploie à obtenir des résultats à l'échelle du système.	Le plan stratégique en cours a fait l'objet d'un examen à mi-parcours. La protection et la responsabilité à l'égard des populations touchées doivent être prises en compte lors de l'élaboration du prochain plan stratégique (2022).	Groupe de direction; Directeur de la Division des programmes – action humanitaire et développement; Directeur de la Division des ressources humaines

Coordonnateurs responsables:

Mme V. Guarnieri
Sous-Directrice exécutive
Département de l'élaboration des programmes
et des politiques
Tél.: 066513-2200

M. D. Kaatrud
Directeur
Division des programmes – action humanitaire
et développement
Tél.: 066513-2203

M. S. Wanmali
Directeur adjoint
Division des programmes – action humanitaire et
développement
Tél.: 066513-2365

Principaux résultats attendus	Calendrier	Responsables
<p>Planification et programmation</p> <p>Pourquoi est-ce important? Pour réduire l'insécurité alimentaire de manière sûre et dans le respect de la dignité de chacun, il faut convertir les normes et les règles énoncées dans la présente politique en cadres de programmation. Cela permettra au PAM de recenser les personnes les plus exposées à des risques en matière de protection susceptibles d'avoir des répercussions sur leur sécurité alimentaire et, ensuite, d'élaborer des interventions visant à réduire ces risques et à obtenir des résultats tout à la fois dans le domaine de la sécurité alimentaire et dans celui de la protection. L'apprentissage, la souplesse et la capacité d'adaptation sont essentiels, et le PAM doit utiliser tous les outils à sa disposition pour placer la protection au centre de ses opérations.</p>		
Les cadres normatifs internationaux sont convertis en cadres de programmation axés sur la protection pour les plans stratégiques de pays et les activités de programme associées.	Fin 2020	Sous-Directeur exécutif chargé du Département de l'élaboration des programmes et des politiques; Directeur de la Division des programmes – action humanitaire et développement
<p>Développement des capacités</p> <p>Pourquoi est-ce important? Pour faire sienne la politique en matière de protection et d'obligation redditionnelle, le personnel à tous les niveaux doit avoir une compréhension commune de la place que doit occuper la protection dans son action. Le renforcement des capacités est un facteur de progrès. Il convient de prendre des mesures pour permettre au personnel à tous les niveaux d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des stratégies destinées aux programmes et aux opérations, qui prennent en compte la protection.</p>		
Les employés ont les compétences et les capacités nécessaires pour faire en sorte que la protection soit dûment prise en compte lors de l'intégration de tous les nouveaux employés (en particulier des hauts responsables) ainsi qu'au cours de l'élaboration, de la conception et de l'exécution des programmes du PAM.	En continu	Directeur de la Division des ressources humaines
<p>Partenariats et obligation redditionnelle</p> <p>Pourquoi est-ce important? Les partenariats avec les acteurs et les entités œuvrant en faveur de la protection comme les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires locales, les gouvernements hôtes et les organismes apparentés des Nations Unies sont essentiels pour assurer la complémentarité dans le cadre de la réalisation des résultats en matière de protection. Les partenariats peuvent se limiter à certains domaines, comme la planification stratégique, ou être plus larges et porter, par exemple, sur la programmation conjointe entre les partenaires. Le PAM reconnaît que les personnes touchées sont des agents du changement et possèdent une connaissance et un vécu de l'exposition aux risques liés à la protection que d'autres n'ont pas forcément. L'approche fondée sur les droits de l'homme qui est suivie dans la politique en matière de protection et d'obligation redditionnelle réaffirme que les personnes touchées ont le droit de participer pleinement et concrètement aux décisions qui ont une incidence sur leur vie. Une consultation étroite, l'autonomisation et la participation active des personnes touchées à tous les stades – de la planification au suivi en passant par la conception et la mise en œuvre – sont nécessaires pour atteindre les objectifs définis dans les programmes et les opérations et s'assurer que personne n'est laissé de côté.</p>		
Un appui est fourni aux modules d'action groupée du PAM.	Fin 2022	Sous-Directeur exécutif chargé du Département de l'élaboration des programmes et des politiques; Directeur de la Division des opérations de secours d'urgence; Directeur de la Division des programmes – action humanitaire et développement

Principaux résultats attendus	Calendrier	Responsables
Un partenariat mondial avec des entités œuvrant en faveur de la protection est élaboré pour servir de cadre à la coopération sur le terrain.	Fin 2021	Sous-Directeur exécutif chargé du Département de l'élaboration des programmes et des politiques; Sous-Directeur exécutif chargé du Département des partenariats et de l'action de sensibilisation; Directeur de la Division des programmes – action humanitaire et développement; Directeur de l'Unité des partenariats avec les ONG
Le PAM participe à des instances interorganisations pour contribuer à la prise de décisions d'orientation, à l'élaboration de cadres normatifs et d'outils opérationnels et à la conduite d'initiatives de sensibilisation.	En cours	Sous-Directeur exécutif chargé du Département de l'élaboration des programmes et des politiques; Directeur de la Division des programmes – action humanitaire et développement; Directeur de la Division des opérations de secours d'urgence
La coopération avec les populations touchées est placée au centre de l'action du PAM.	Présentation officielle de la stratégie de coopération en février 2021 et mise en place par la suite	Sous-Directeur exécutif chargé du Département de l'élaboration des programmes et des politiques; Directeur de la Division des programmes – action humanitaire et développement
Le PAM renforce la responsabilité à l'égard des populations touchées au moyen d'outils opérationnels actualisés, de travaux de recherche et de projets conjoints.	Fin 2023	Sous-Directeur exécutif chargé du Département de l'élaboration des programmes et des politiques; Directeur de la Division des programmes – action humanitaire et développement; Bureau du Directeur exécutif; Directeur de la Division des ressources humaines
<p>Sensibilisation et communication</p> <p>Pourquoi est-ce important? La sensibilisation et la communication sont essentielles pour apporter des changements systémiques. À l'intérieur et à l'extérieur du PAM, les personnes touchées ont besoin de plateformes qui leur permettent d'exprimer leur point de vue et leurs préoccupations concernant les décisions ayant une incidence sur leur vie.</p>		
Les activités de sensibilisation en interne sont appuyées par la communication interne pour veiller à ce que la notion de protection soit bien comprise, et des mesures sont prises au niveau du terrain à la faveur d'annonces et d'engagements.	En cours	Représentants dans les pays
Les bonnes pratiques sont consignées et font l'objet d'une diffusion en interne et à l'extérieur.	En cours	Sous-Directeur exécutif chargé du Département de l'élaboration des programmes et des politiques; Directeur de la Division des programmes – action humanitaire et développement
La protection est intégrée dans les supports de communication externe décrivant l'engagement du PAM en faveur de la protection.	En cours	Directeur de la Division de la communication, de l'action de sensibilisation et du marketing

Principaux résultats attendus	Calendrier	Responsables
Il est admis que l'accessibilité est un prérequis de la conception des programmes, de la fourniture des services et de la coopération avec les populations touchées, prérequis qui est tout aussi pertinent dans les contextes de développement que dans les contextes humanitaires.	En cours	Sous-Directeur exécutif chargé du Département de l'élaboration des programmes et des politiques; Directeur de la Division des programmes – action humanitaire et développement; Directeur de la Division des ressources humaines